

# La Gazette de la Tour

SAINTE  
EUPHÉMIE  
DOMBES SAÔNE VALLÉE

Lettre d'information N°2 – Mai 2021



## Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi :  
13h30 – 17h00

Mardi :  
16h00- 19h00

Judi :  
8h30 – 13h00

Vendredi :  
15h00 – 19h00



### Bonjour à toutes et tous,

Cette lettre d'information est traditionnellement destinée aux éléments budgétaires communaux. Les membres du conseil municipal ont voté le budget primitif 2021 : c'est le premier budget de la nouvelle équipe municipale.

En amont du vote du budget, un débat d'orientation budgétaire a permis de définir les projets que les élus souhaitent conduire.

Au-delà des entretiens classiques des voiries, des bâtiments et du fonctionnement de la commune, l'équipe travaille sur :

- La réfection et sécurisation de la rue de la Mairie.
- La réfection des trottoirs côté sud du village, route d'Ars.
- La continuité écologique du Morbier au saut du bois en collaboration avec la communauté de communes.
- Le renouvellement du Projet Educatif De Territoire (PEDT) en concertation avec l'équipe enseignante, le centre de loisirs et les parents d'élèves.

L'ensemble de ces travaux engendre un travail administratif conséquent relatif à la commande publique. Le projet majeur du mandat de la rue de la Mairie mobilisera un investissement important nécessitant un recours à l'emprunt et une évolution du taux d'imposition.

Gilles Lemoine, adjoint aux finances vous détaille tout cela dans son article relatif au budget, qui montre notre volonté de continuer à investir pour le développement de Sainte Euphémie.

Le 28 avril a vu la renaissance du marché à Sainte Euphémie. Démarrage couronné de succès avec quatre forains qui ont accueilli beaucoup de nos concitoyens et concitoyennes. Continuons à les faire travailler afin que ce marché perdure.

Cela a été un moment de plaisir de se retrouver en extérieur.

La pandémie est toujours parmi nous, le déconfinement se met en place mais restons vigilants et gardons nos réflexes : lavage des mains, port du masque et distanciation sociale.

Je vous laisse découvrir cette lettre d'information et vous souhaite un excellent printemps.

# **BUDGET & FINANCES DE LA COMMUNE**

L'année 2020 fut une année particulière.

La fin de la mandature, la pandémie, les élections municipales décalées font de cette année, une année de transition.

Il a fallu que l'équipe sortante poursuive sa mission et que l'équipe nouvellement élue (14 nouveaux élus sur 19) prenne la dimension de la sienne.

Le budget 2020 avait été préparé et voté par l'ancienne équipe, une réunion de présentation en juin 2020 a permis aux entrants de se familiariser avec le vocabulaire et les grandes étapes du budget communal.

Nous allons donc revenir sur l'exercice précédent et nous projeter sur l'année en cours. Nous terminerons par un point financier.

## **I-BUGDET**

### **La situation de clôture du Budget 2020**

Nous terminons l'année avec 865 730,61€ de recette de **fonctionnement** – 1,77% par rapport à 2019 et 667 553,75€ de dépenses – 1,63%. Nous dégageons ainsi une capacité d'autofinancement brute de 198 176,88€ (-2,2%) et une CAF nette de 104 176,88€ après remboursement de nos emprunts en capital (94 000,00€), somme qui servira nos investissements de l'année 2021. Notre taux d'épargne reste ainsi stable à 23% ce qui est dans la norme (> 20%).

**Au sujet des investissements**, nous avons terminé le dernier projet de la mandature « le nouveau cimetière » et la sécurisation de la route d'Ars. En revanche, nous n'avons pas remboursé notre relais de trésorerie de 150 000€ comme nous l'avions prévu car le remboursement de notre fond de compensation de la TVA s'est fait avec retard (132 000€). Nous avons donc décidé d'effectuer ce remboursement à son échéance soit le 31/03/2021. Le résultat cumulé de la section d'investissement s'établit à 25 847,49€.

Au sujet de la pompe à chaleur de l'école et de la nuisance sonore pour l'environnement, nous avons travaillé à la recherche d'une solution pendant toute l'année 2020. Nous venons d'aboutir à un accord entre les parties sur **un protocole transactionnel** qui doit nous mener à la réalisation des travaux du transfert de la pompe à chaleur, travaux programmés au début des vacances scolaires d'été. Ces travaux n'auront pas d'impact sur le budget de la commune.

### **Le budget primitif 2021**

**Le débat d'orientation budgétaire** est une étape importante. Chaque commission communale fait remonter ses besoins qui sont ensuite présentés au conseil dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui permettra ensuite la construction du budget primitif.

C'est aussi le moment **d'évoquer notre fiscalité**.

En 2020, année de transition, nous avons convenu de ne rien changer à nos taux de fiscalité directe. Toutefois, lors de la mandature précédente, nous avons jugé nécessaire de réajuster notre fiscalité de façon régulière.

La taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances pour l'année 2018. Depuis, elle baisse progressivement et 80 % des Français ne la payent plus depuis 2020. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Le mécanisme de compensation de la recette de taxe d'habitation pour les communes entre en vigueur en 2021. Cette compensation prend en compte la proposition gouvernementale qui vise à affecter aux communes le produit de la taxe foncière perçue à ce jour par les départements (13.97% pour le département de l'Ain).

**La recette fiscale est notre seule ressource et, aujourd'hui, la taxe foncière notre seul levier.**

Les bases de calcul de l'état pour 2021 sont connues : le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition 2021, nous permet d'envisager un montant de 462 712€.

Les perspectives montrent que depuis 10 ans nos dépenses progressent plus vite (+ 36%) que nos recettes (+ 27 %). Notre taux de taxe foncière bâti est fortement décalé (13,48%) par rapport à la moyenne de notre strate (15,41%).

La commission finance et le conseil municipal, dans sa séance du 6 avril 2021, ont décidé de passer le taux de la Taxe Foncière de Propriété Bâti (TFPB) de 13,48% à 14,10%. Les bases sont différentes selon la situation de chacun. Il est donc difficile de réaliser un chiffrage précis du coût par propriétaire et par an. La TFPB passera donc à 28,07% (14,10% part communale + 13,97% part départementale).

Nous maintenons le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) à 49,50%.

## Budget de Fonctionnement

### Dépenses

Globalement nos dépenses passent de 756 500€ en 2020 à 882 300€ en 2021

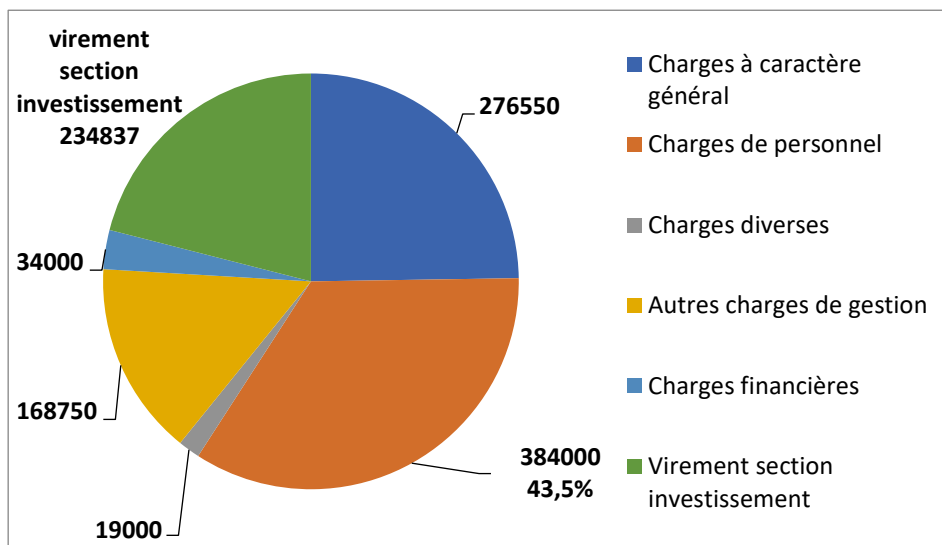
Le chapitre 011, charges à caractère général, passe de 254 000€ à 276 550€:

En 2020, nous avons eu la réfection du toit de l'église. Cette année, nous portons le transfert de la pompe à chaleur pour pallier aux nuisances sonores pour 40 550 €.

Le chapitre des charges de personnel (012) passe de 330 000€ à 384 000€ et prend en compte :

- La mise en place du personnel conformément à l'organisation : secrétaire à plein temps ;
- L'embauche d'un contractuel à durée déterminée pour remplacer les agents techniques en maladie (30 K€) – nous retrouverons en recette les remboursements de notre assurance pour les arrêts maladie ;
- L'augmentation des cotisations retraites du fait du passage d'un agent à 28h relevant de la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires).

Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante – évolue de 104 000€ à 168 750€ pour intégrer les charges relatives aux projets en cours (installation de l'éclairage public jusqu'au Montferrand, et travaux de la rue de la mairie pour la partie énergie pour 56 000€). Il comprend, outre les indemnités des élus, les contributions que la commune verse aux organismes de regroupement et les 40 000€ de subventions que la commune versera aux associations.



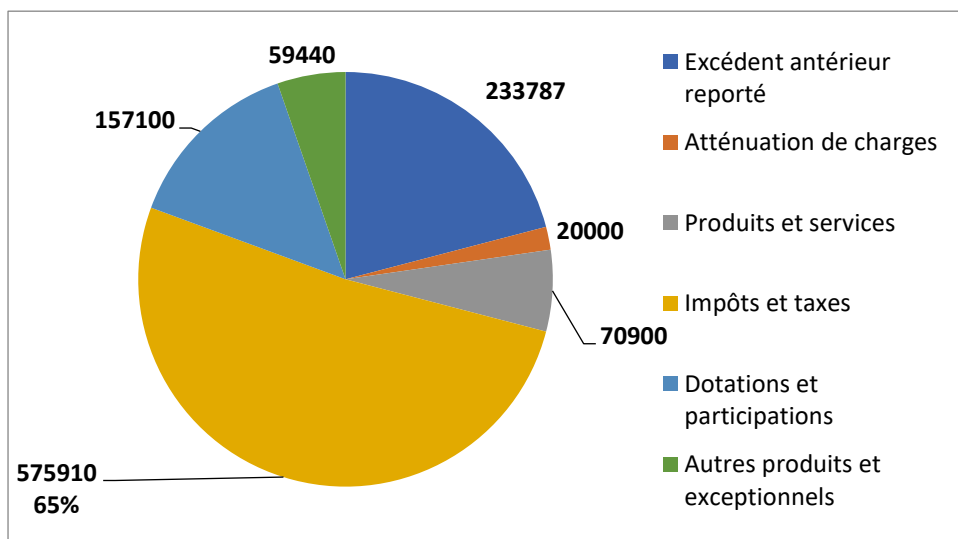
### Recettes

Nous passons de 805 410€ en 2020 à 883 350€ (+ 9,6%).

Les trois principaux chapitres sont :  
- le chapitre 70 (produits des services de la commune, dont la part la plus importante est composée de la participation des familles au titre du restaurant scolaire) pour 70 900€ ;  
- le chapitre 73 (fiscalité) pour 575 910€ ;  
- le chapitre 74 (dotations et subventions de fonctionnement perçues) pour 157 100€.

Sur le plan des impôts et des taxes, la part la plus importante est représentée par les taxes foncières pour 450 000€, la dotation de solidarité communautaire pour 75 660€ et l'attribution de compensation pour 15 000€.

Sur le plan des dotations, la dotation forfaitaire à hauteur de 119 000€ complète la dotation de solidarité rurale pour 21 000€ et le remboursement du FC TVA pour 5 000€.



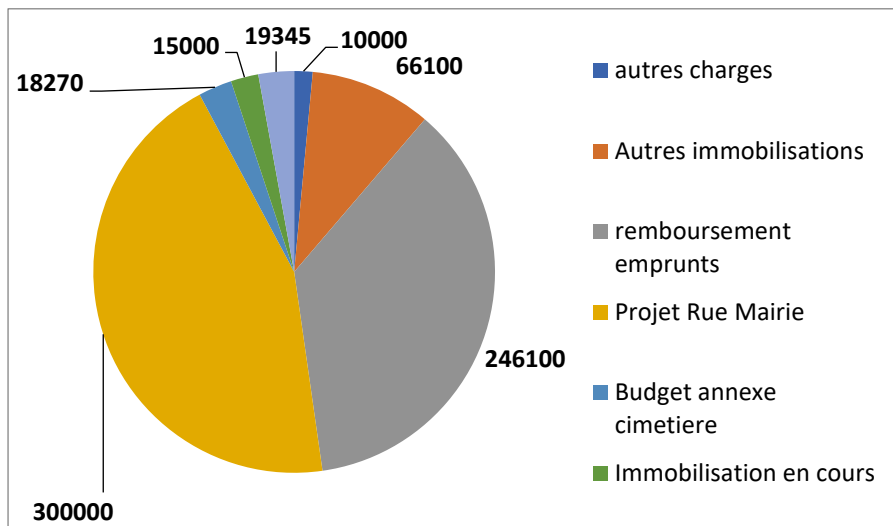
## Budget de Investissements

### Dépenses

**Les dépenses d'investissement**, regroupent principalement :

- Le projet de la mandature « sécurisation et aménagement de la rue de la Mairie » que nous budgétions cette année à hauteur de 300 000€ ;
- Le remboursement d'emprunt pour 246 100€ dont 150 000€ de relais de trésorerie au 31/03/2021 ;
- Les autres immobilisations pour 66 100€ dont le revêtement des trottoirs route d'Ars pour 22 000€, le saut du bois pour 10 000€, matériel informatique et sécurité pour 15 600 € et les décorations de Noël 10 000€ et divers.

Nous dotons le budget annexe cimetière (gestion de stock) de 18 270,00€

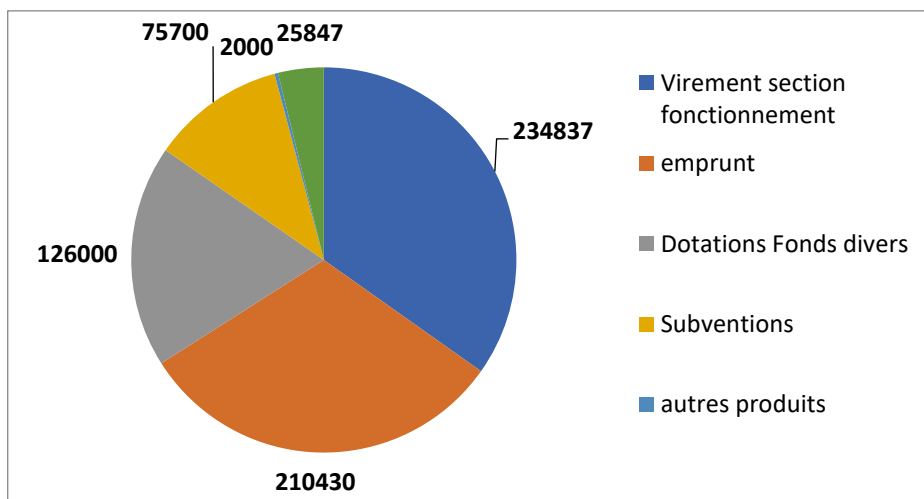


### Recettes

La principale recette provient de la section de fonctionnement (234 837,87€), à laquelle s'ajoute le remboursement du FC TVA pour 11 000€, la taxe locale d'équipement pour 15 000€ ainsi que des subventions.

Une subvention du département (72 200€) pour la réfection de la rue de la Mairie et une de l'Etat au titre de la dotation au soutien à l'investissement pour l'entretien du pont rue des Moulins pour 3 500€.

Il est prévu de réaliser un prêt à hauteur de 210 430€.



## II- FINANCES

### L'endettement

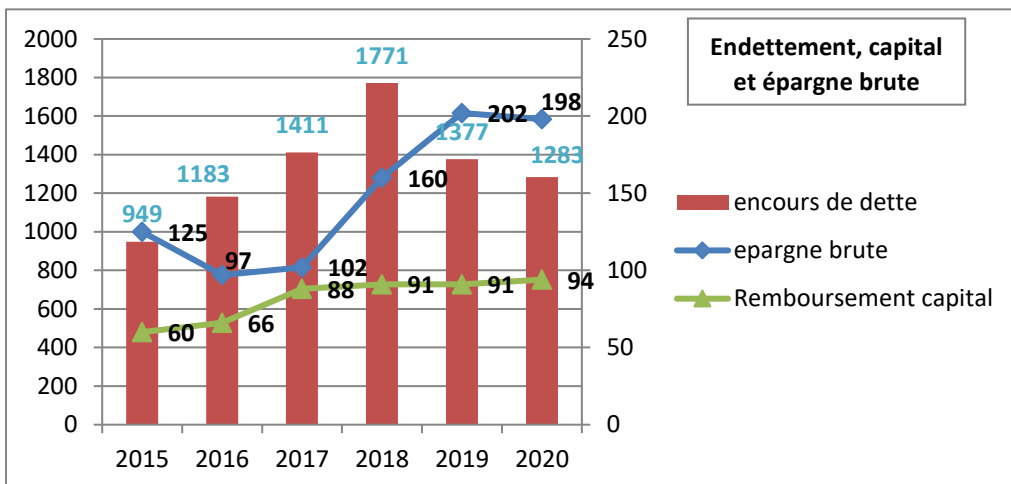
Il est au 31/12/2020 de 1 284 400€ établissant un montant de dette par habitant de 755€ et une capacité de désendettement de 6,48 ans. Cet encours vient de passer au 31/03/2021 à 1 134 400€ soit une dette par habitant de 667€ et une capacité de désendettement de 5,67 années.

#### Notre tableau prévisionnel de suivi de nos projets de la mandature

nous offre un pilotage qui nous permet de déterminer une courbe de notre endettement. Celle-ci doit nécessairement s'élever dans les

deux prochaines années pour revenir en fin de mandat à un niveau équivalent à celui de fin mars 2021 si nous n'avons pas, bien entendu, à faire face à des aléas en cours de route.

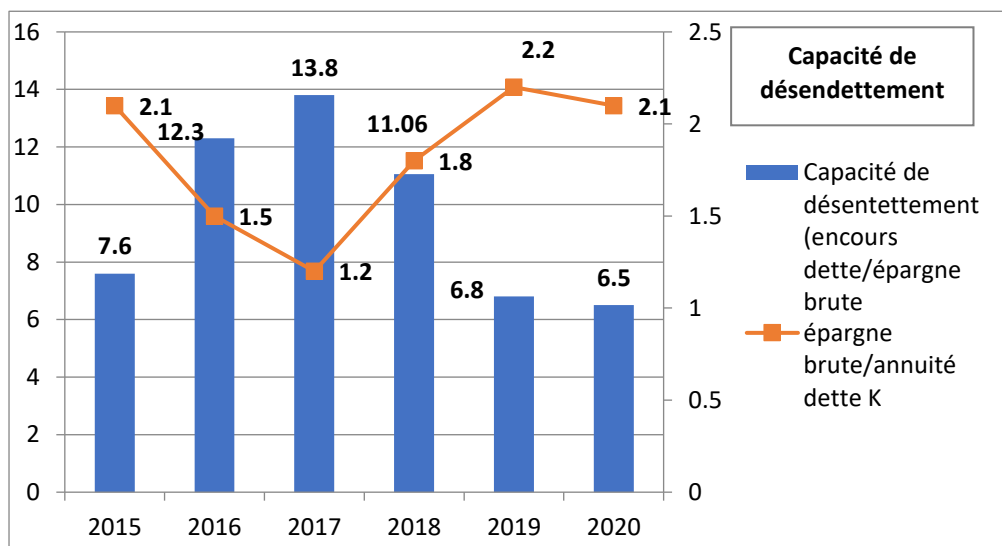
S'endetter est une nécessité pour continuer d'investir régulièrement, il faut toutefois contenir notre encours à un niveau satisfaisant de moins de 10 années de capacité d'autofinancement. Cela veut dire que plus on dégage d'épargne, plus nous avons de capacité à investir et à rembourser notre dette. De plus, nous aurons en 2024 une tombée d'emprunt qui viendra compenser l'éventualité d'une nouvelle utilisation.



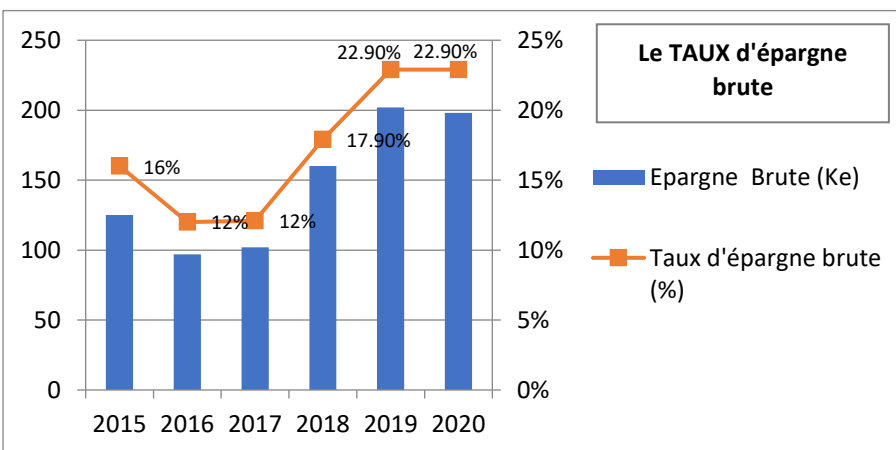
### La capacité d'autofinancement

Nous avons dégagé en 2020 une épargne de plus de 198 000€. C'est un niveau nécessaire qu'il nous faut tenir dans la durée.

Il faut à la fois contenir nos dépenses ce qui n'est pas toujours facile (comme cette année où nous avons des dépenses de fonctionnement exceptionnelles), mais aussi conforter nos ressources en utilisant le levier de la fiscalité de façon raisonnée. C'est ce que nous venons de réaliser. Un taux d'épargne de 20% est l'objectif à rechercher.



### Pour conclure



De nouveaux élus ont pris toute leur place dans la vie de la communauté et sont désormais investis dans leur rôle.

Les commissions communales sont au travail et chacun apporte son expérience, son savoir-faire, fait partager ses idées. C'est une vraie richesse au service de la collectivité.

Ce travail nous a ainsi permis de construire un BUDGET PRIMITIF respectueux de nos engagements : apporter à la population des infrastructures adaptées et un service de qualité tout en restant soucieux de nos grands équilibres financiers.

Gilles LEMOINE, Adjoint aux finances, culture et patrimoine

# TRAVAUX

## Rénovation et sécurisation de la rue de la Mairie

La municipalité travaille actuellement sur le projet de rénovation et sécurisation de la rue de la mairie à Sainte Euphémie. Ces travaux consistent à :

- Changer la conduite d'eau potable : travaux réalisés par le Syndicat des Eaux Potables (SEP) ;
- Remplacer le réseau d'eau pluviale qui n'est plus étanche et qui est aussi, par endroit, soit comblé, soit effondré ;
- Enfouir le réseau électrique ;
- Remplacer le réseau d'éclairage public par un éclairage en lumière LED plus économe en énergie ;
- Mettre l'arrêt de bus aux normes d'accessibilité ;
- Sécuriser la rue en aménageant des trottoirs aux normes (1,40 m de large) ;
- Refaire entièrement la couche de roulement de la rue qui sera financée par le Département de l'Ain.

Ces travaux seront longs et généreront des nuisances pour les habitants.

A ce jour, le maître d'œuvre a été retenu.

Le syndicat d'énergie (SIEA) compétent pour l'enfouissement des réseaux et le remplacement de l'éclairage public a missionné les entreprises SARESE et SERPOLLET pour l'étude avant travaux. Certains d'entre vous ont été contactés par ces entreprises.

Le syndicat des eaux démarre les travaux de remplacement de la conduite générale d'eau potable le 7 juin 2021 jusqu'au 26 septembre 2021.

La rue de la Mairie sera barrée du 7 juin au 7 juillet entre l'intersection de la route d'Ars et la rue des Moulins

Les véhicules seront déviés par la rue des Moulins.

Du 7 juillet au 26 septembre, la rue de la Mairie sera barrée entre la rue des Moulins et l'école, une déviation sera mise en place par la rue de la Botasse lorsqu'on arrive de St Didier. La circulation des bus sera déviée et certains arrêts déportés en fonction de l'avancement des travaux. Les élèves seront informés par les transporteurs.

Les travaux entre l'école et la rue de la Botasse se feront avec une circulation alternée.

### **Une réunion d'information ouverte à tous se tiendra le samedi 29 mai 2021.**

**Une organisation spécifique sera mise en place pour respecter le protocole sanitaire.**

3 séances d'une demi-heure avec maximum 40 personnes à chaque fois.

Place assise obligatoire avec port du masque.

Distanciation respectée à 1,50 m les uns des autres.

3 Séances : la première à 9 h 45, une seconde à 10 h 30 et la dernière à 11 h 15.

Réservez votre place auprès du secrétariat de la mairie

(tel : 04 74 00 02 86 ou par mail : [mairie@sainte-euphemie.fr](mailto:mairie@sainte-euphemie.fr))

## Réfection des trottoirs Route d'Ars – côté sud

D'autres travaux seront réalisés concernant la réfection des trottoirs (route d'Ars) côté sud du village en direction de Trévoux.

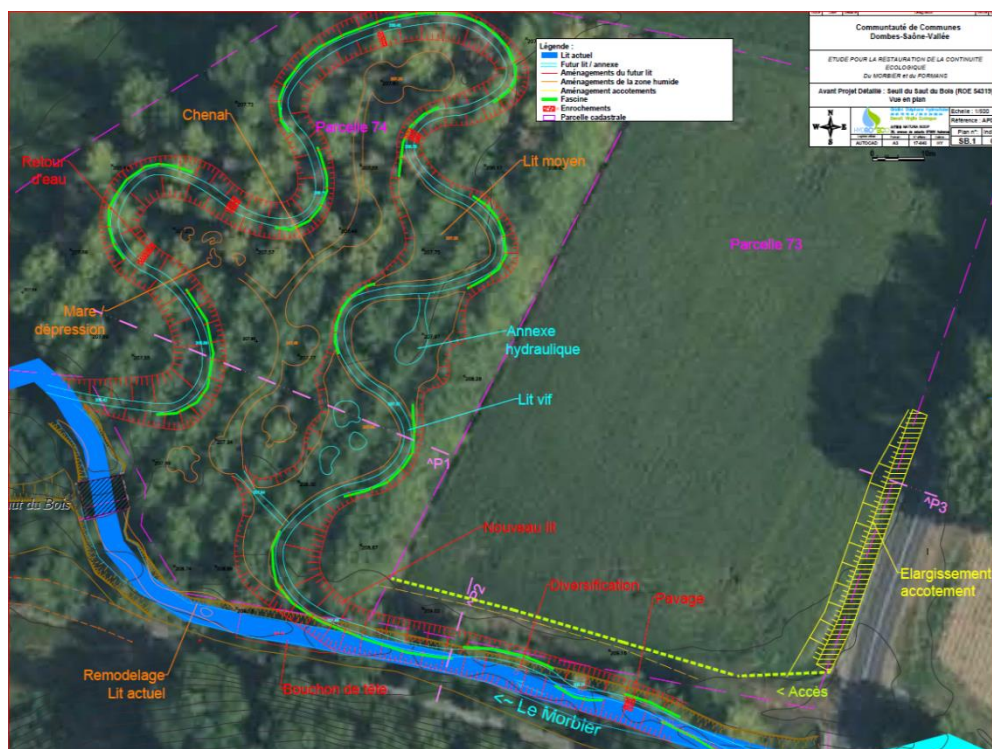
Ces travaux consistent à la mise à la cote des regards, la reprise de certaines bordures de trottoirs pour les renforcer du fait de leur chevauchement par les poids lourds, la fourniture et pose d'un enrobé.

Ces travaux permettront d'économiser les frais d'entretien.

**Chemin du Plumeret** : Ce chemin est étroit et permet difficilement aux véhicules de se croiser. Les communes de Frans et Sainte Euphémie ont, d'un commun accord, validé la circulation en sens unique sur ce chemin. Le sens de circulation sera **Sainte Euphémie → Frans** à compter du **1<sup>er</sup> juin 2021**.

## Continuité écologique saut du bois

Au cours de l'été des travaux sur le Morbier seront réalisés par la communauté de communes, de concert avec la commune, pour restaurer sa continuité écologique.



## VIE LOCALE

### Le marché a fait son retour



Depuis le 28 avril, le marché a élu domicile tous les mercredis de 15h à 19h sur le terrain communal.

Un fromager, ainsi qu'un primeur, vous proposent leurs produits toutes les semaines. Le rôti, ainsi qu'un marchand d'huiles d'olives artisanales, sont présents un mercredi sur deux.



## Vivre ensemble

Les beaux jours arrivent, la végétation reprend vie et le jardinier retrouve son terrain de jeu. Pour que chacun et chacune puisse profiter pleinement de son coin de paradis, il est primordial de respecter quelques règles.

- **Bruits** : l'arrêté préfectoral du 12/09/2008 définit les horaires pour tous travaux de jardinage ou de bricolage.

Du lundi au vendredi	De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
Le samedi	De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Dimanches et jour fériés	De 10h00 à 12h00

- **Le brûlage** : à l'air libre ou en incinérateur individuel, des végétaux, est désormais **INTERDIT TOUTE L'ANNÉE** dans l'Ain (arrêté préfectoral n° SAF 2017-02 du 03/07/2017).

En cas de non-respect de l'arrêté, la gendarmerie peut intervenir et le contrevenant s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 450€. Les végétaux doivent être acheminés en déchetterie.

Rappel des horaires des déchèteries (du PARDY et des BRUYERES) :

	Horaires d'hivers (01/10 au 31/03)	Horaires d'été (01/04 au 30/09)
Du lundi au vendredi	De 9h à 12h et de 14h à 17h	De 9h à 12h et de 14h à 18h
Le samedi	De 9h à 17h	De 9h à 18h

## Elections

Les 20 et 27 juin prochain se tiendront les élections départementales et régionales.

Afin que ces élections puissent se dérouler dans le respect des règles sanitaires, **les bureaux de vote seront installés dans les locaux de l'école Antonin ROLLAND (salle de motricité et restaurant scolaire).**

Les règles à respecter seront les suivantes :

- Port du masque obligatoire ;
- Lavage des mains obligatoire avant d'entrer dans le bureau de vote ;
- 3 personnes maximum dans le bureau de vote ;
- Apporter son stylo personnel.

## Environnement

Avec l'arrivée du printemps les espèces invasives font leur retour. Voici quelques liens et informations pour nous aider à lutter contre leur prolifération.

### ➤ **Frelon asiatique :**

Un dispositif de surveillance et de lutte vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées. Le coût de ces interventions est intégralement pris en charge par la collectivité.



Pour vous informer ou signaler un nid de frelons asiatiques, rendez-vous sur le site [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr).

### ➤ **Ambroisie :**

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant.

Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous et de toutes.

La plateforme en ligne [www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr) permet de participer à la lutte contre l'ambroisie en signalant toute présence sur le territoire.

L'application SIGNALEMENT AMBROISIE permet d'avoir accès à la plateforme directement depuis son smartphone APPLE ou ANDROID.



### ➤ **Moustique tigre :**

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce invasive de moustique particulièrement nuisible installée en France depuis 2004. Au 1er mai 2020, il s'est implanté dans 58 départements dont l'Ain. Dans certains cas, il peut être vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya et le Zika. Les autorités sanitaires suivent donc avec attention l'extension de son implantation.

Le site [https://signalement-moustique.anses.fr/signalement\\_albopictus/](https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/) nous informe sur les moyens de le reconnaître et de le combattre.